



AVIS PUBLIC
PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2026-04
RÈGLEMENT DU CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ÉLU(E)S
MUNICIPAUX DE LA MUNICIPALITÉ DE PORT-DANIEL-GASCONS

Conformément à l'article 12 de la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale,

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par le soussigné, Yan Ritchie, directeur général et greffier-trésorier de la Municipalité de Port-Daniel-Gascons à l'effet :

QUE le conseil municipal a présenté et déposé, le 26 mars 2026, le projet de règlement N°2026-04 - Règlement du code d'éthique et de déontologie des élu(e)s municipaux de la municipalité de Port-Daniel-Gascons ayant pour objet d'énoncer les principales valeurs de la municipalité en matière d'éthique et les règles qui doivent guider la conduite des élus de celle-ci ;

QUE l'adoption du règlement N°2026-04 -Règlement du code d'éthique et de déontologie des élu(e)s municipaux de la municipalité de Port-Daniel-Gascon sera faite lors de la séance du conseil qui se tiendra le 13 avril à 19h00, au Centre Multifonctionnel de Gascons

QUE ledit projet de règlement est disponible pour consultation à l'Hôtel-de-Ville, situé au 494, route 132 Port-Daniel-Gascons durant les heures d'ouverture ou sur le site internet au www.munpdg.ca.

Donné à Port-Daniel-Gascons, ce 27 mars 2026



Yan Ritchie
Directeur général et greffier-trésorier